



cabinetphs.com
Expert comptable - Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

présenté à

l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2014

de l'Association

ACTEURS

Siège social :

26, rue Henri René
34000 MONTPELLIER

EUROPEA - 57, Boulevard de Strasbourg - 34000 MONTPELLIER
Téléphone 04 99 13 39 29 - Télécopie 04 99 13 39 20 - E-mail : accueil@cabinetphs.com
SIRET 444 175 699 00016 - APE 6920Z - N°TVA Intracommunautaire FR 85444175699



SARL Cabinet Philippe SAUVEPLANE au capital de 10 000 Euros,
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Montpellier,
et sur la liste des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de Montpellier.

ASSOCIATION ACTEURS

26, rue Henri René
34000 MONTPELLIER

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point exposé dans la partie « Règles et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes annuels, au paragraphe « Continuité d'exploitation ».

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si certaines subventions n'étaient pas reconduites, (ou compensées par de nouvelles recettes pour celles qui ne sont pas renouvelées pour 2014).

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

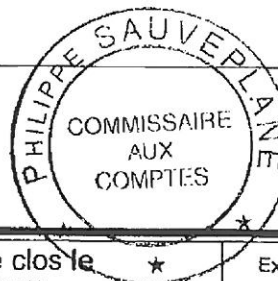
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Fait à Montpellier,
Le 11 juillet 2014

Cabinet Philippe SAUVEPLANE SARL
Commissaire aux comptes

Philippe SAUVEPLANE

COMPTES ANNUELS



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)
--------------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
<i>Immobilisations incorporelles:</i>						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels Droits et valeurs similaires	677	677				
<i>Immobilisations corporelles:</i>						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 088	1 088				
Autres immobilisations corporelles	16 190	15 347	842	0,63	3 086	2,46
<i>Immobilisations financières (2):</i>						
Autres immobilisations financières	920		920	0,68	920	0,73
TOTAL (I)	18 874	17 112	1 762	1,31	4 006	3,18
ACTIF CIRCULANT						
<i>Stocks et en cours:</i>						
Avances & acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés	2 612		2 612	1,94	1 882	1,49
<i>Autres créances (3)</i>						
. Personnel					200	0,16
. Autres	98 164		98 164	72,99	108 887	86,34
Disponibilités	31 118		31 118	23,14	9 718	7,71
Charges constatées d'avance	836		836	0,62	1 421	1,13
TOTAL (II)	132 730		132 730	98,89	122 108	96,82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	151 604	17 112	134 492	100,00	126 114	100,00

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	

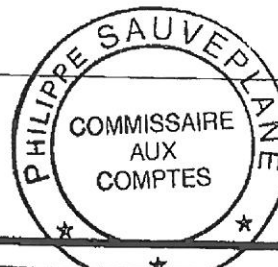
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	20 000	14,87	23 825	18,89
Réserves	29 316	21,80	69 359	55,00
Résultat de l'exercice	-10 935	-8,12	-43 868	-34,77
Autres fonds associatifs				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL(I)	38 382	28,54	49 316	39,10
PROVISIONS ET FONDS DEDIES:				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges	4 957	3,69	4 480	3,55
Fonds dédiés				
TOTAL(II)	4 957	3,69	4 480	3,55
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 240	5,38	7 586	6,02
Dettes fiscales et sociales				
.Personnel	9 992	7,43	13 465	10,68
.Organismes sociaux	27 384	20,36	28 054	22,24
.Autres impôts, taxes et assimilés	2 294	1,71	4 765	3,78
Autres dettes	731	0,54		
Produits constatés d'avance	43 511	32,35	18 447	14,63
TOTAL(III)	91 153	67,78	72 318	57,34
TOTAL PASSIF	134 492	100,00	126 114	100,00

(1) Dont à plus d'un an				
Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes Créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)
---------------	---	---

<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>				

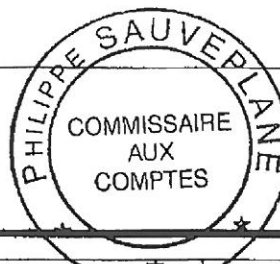


COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2013
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2012
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

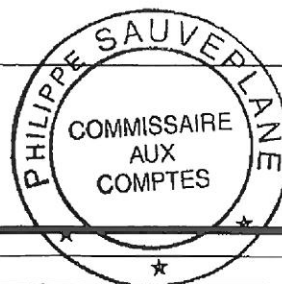
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Prestations de services	380		380	100,00	-53	100,00	433	816,98
Montants nets produits d'expl.	380		380	100,00	-53	100,00	433	816,98
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Subventions d'exploitation			273 169	N/S	274 763	N/S	-1 594	-0,57
Cotisations			150	39,47	100	-188,67	50	50,00
Autres produits			292	76,84	11	-20,74	281	N/S
Transfert de charges					-1 529	N/S	1 529	-100,00
Sous-total des autres produits d'exploitation			273 610	N/S	273 344	N/S	266	0,10
Total des produits d'exploitation (I)			273 990	N/S	273 292	N/S	698	0,26
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
PRODUITS FINANCIERS:								
Autres intérêts et produits assimilés			46	12,11	36	-67,91	10	27,78
Total des produits financiers (III)			46	12,11	36	-67,91	10	27,78
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			274 036	N/S	273 328	N/S	708	0,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-10 935	N/S	-43 868	N/S	32 933	75,07
TOTAL GENERAL			284 970	N/S	317 196	N/S	-32 226	-10,15
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Autres achats non stockés			7 450	N/S	8 165	N/S	-715	-8,75
Services extérieurs			30 228	N/S	31 656	N/S	-1 428	-4,50
Autres services extérieurs			38 240	N/S	40 092	N/S	-1 852	-4,81
Impôts, taxes et versements assimilés			8 429	N/S	8 669	N/S	-240	-2,76
Salaires et traitements			140 749	N/S	163 711	N/S	-22 962	-14,02
Charges sociales			56 759	N/S	61 553	N/S	-4 794	-7,78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			2 236	588,42	2 654	N/S	-418	-15,74
Autres charges			176	46,32	73	-137,73	103	141,10
Total des charges d'exploitation (I)			284 267	N/S	316 573	N/S	-32 306	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
CHARGES FINANCIERES:								
Intérêts et charges assimilées			20	5,26			20	N/S
Total des charges financières (III)			20	5,26			20	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Sur opérations de gestion			199	52,37			199	N/S
Sur opérations en capital			7	1,84			7	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			477	125,53	623	N/S	-146	-23,42
Total des charges exceptionnelles (IV)			683	179,74	623	N/S	60	8,83



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation	
	31/12/2013		31/12/2012		absolue	%
	(12 mois)		(12 mois)		(12 mois)	

TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	284 970	N/S	317 196	N/S	-32 226	-10,15
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	284 970	N/S	317 196	N/S	-32 226	-10,15

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 134 491,98 E.

Le résultat net comptable est une perte de 10 934,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/06/2014 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

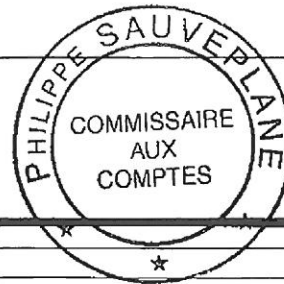
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La continuité de l'exploitation est conditionnée au renouvellement des subventions obtenues en 2013.

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite d'activité, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 18 874

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	939		263	677
Immobilisations corporelles	19 179		1 901	17 278
Immobilisations financières	920			920
TOTAL	21 038		2 164	18 874

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 17 112

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	939		263	677
Immobilisations corporelles	16 093	2 236	1 894	16 435
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	17 032	2 236	2 156	17 112

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	677	677	0	1 ans
Matériel	1 088	1 088	0	5 ans
Installations agencements	5 616	5 616	0	de 8 à 10 ans
Mat.de bureau et informat	10 573	9 731	842	de 4 à 5 ans
TOTAL	17 954	17 112	842	

3.2 - Etat des créances = 102 531

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	920		920
Actif circulant & charges d'avance	101 611	101 611	
TOTAL	102 531	101 611	920

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 738**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 612
Autres créances	80
Disponibilités	46
TOTAL	2 738

3.4 - Charges constatées d'avance = 836

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 4 957

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	4 480	477			4 957
TOTAL	4 480	477			4 957

4.2 - Etat des dettes = 91 153

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 240	6 808		
Dettes fiscales & sociales	39 671	39 671		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	731	731		
Produits constatés d'avance	43 511	43 511		
TOTAL	91 153	90 721		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 20 500

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 245
Dettes fiscales & sociales	15 255
Autres dettes	
TOTAL	20 500

4.4 - Produits constatés d'avance = 43 511

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Fonds associatif 20 000 €

Réserve perte d'emploi 29 316,20 €

Provision pour risques : indemnités fin de départ à la retraite

Méthode d'évaluation de la provision d'indemnité pour départ à la retraite

L'étude prend en compte différents paramètres :

Paramètres sociaux :

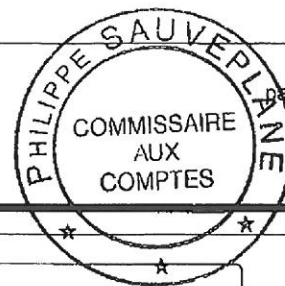
- l'âge
- la catégorie sociaux professionnelle
- l'âge de départ à la retraite : 67 ans sauf dérogation individuelle
- l'ancienneté au moment du départ à la retraite
- le salaire annuel

Paramètres économiques :

- Le taux annuel d'augmentation des salaires de 1%
- Le taux annuel d'actualisation et de valorisation nette du fonds est de 1.8 %

Paramètres techniques :

- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV88/90
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective Prorata Temporis

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

La plupart des subventions obtenues ne seront définitivement acquises qu'après la production d'un bilan financier et sa validation par le ou les organismes financeurs.

Cette procédure se plaçant par définition après l'arrêté des comptes, la décision du ou des financeurs n'est pas encore connue à la date de réunion du conseil d'administration. Mais celui-ci estimant que les objectifs et les conditions d'attribution sont respectés, a décidé de constater les produits correspondants.



6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

" conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants ou bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.
Le montant brut s'élève à 57313€ pour cet exercice.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	5	0

6.3 - Autres informations complémentaires

Droit individuel à la formation :

"Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 7 mai 2004 relative à la formation professionnelle, l'association accorde à ses salariés un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans.

Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Au 31/12/2013, les droits cumulés ne sont pas significatifs au regard de l'effectif global, et aucune demande n'a été formulée par les salariés présents.

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

présenté à
l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2014
de l'Association

ACTEURS

Siège social :

26, rue Henri René
34000 MONTPELLIER

EUROPEA - 57, Boulevard de Strasbourg - 34000 MONTPELLIER
Téléphone 04 99 13 39 29 - Télécopie 04 99 13 39 20 - E-mail : accueil@cabinetphs.com
SIRET 444 175 699 00016 - APE 6920Z - N°TVA intracommunautaire FR 85444175699



SARL Cabinet Philippe SAUVEPLANE au capital de 10 000 Euros,
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Montpellier,
et sur la liste des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de Montpellier.

ASSOCIATION ACTEURS

26, rue Henri René
34000 MONTPELLIER

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montpellier,
Le 11 juillet 2014

Cabinet Philippe SAUVEPLANE SARL
Commissaire aux comptes

Philippe SAUVEPLANE

